



# Standby lettre de credit concernant une confirmation bancaire

Par **spidos6666**, le **13/06/2013** à **13:40**

Bonjour,

J'ai une difficulté sur un cas concernant une standby lettre de credit. Dans le contrat de la banque principale il y a une evergreen clause qui dit que le contrat expire a une date X et qu'après cette date et sans amendement, la lettre sera reconduite tous les ans sauf si le donneur d'ordre notifie dans les 60 jours avant la fin de l'année. L'importateur a demandé une confirmation qu'il a reçu, et qui dit simplement que la banque confirmatrice accepte et honorera la lettre.

Je me pose trois questions:

1. Est-ce que la banque confirmatrice doit suivre l'evergreen clause ou est-elle indépendante? Quelle que soit la réponse, quel est le texte applicable?
2. Si la banque confirmatrice avait renvoyé, à la lettre de credit, dans sa confirmation est-ce que cela changerait la solution? Si oui, ce serait alors une obligation perpétuelle qui est interdite dans certains pays?
3. enfin, peut-on considérer que la tacite reconduction est un amendement de la lettre de base?

J'espère que quelqu'un pourra m'aider. Merci d'avance